



PREFECTURE DU CHER
PREFECTURE DE LOIR-ET-CHER

PREFECTURE DE L'INDRE
PREFECTURE D'INDRE ET LOIRE

ARRETE INTERPREFECTORAL
n° 2005-25-9

fixant le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
CHER AVAL

Le Préfet de Loir-et-Cher
La Préfète du Cher
Le Préfet de l'Indre
Le Préfet de l'Indre-et-Loire

Vu le Code de l'Environnement et notamment son article L. 212-3,

Vu le décret n° 92-1042 du 24 septembre 1992 relatif aux schémas d'aménagement et de gestion des Eaux,

Vu l'avis favorable du Conseil Régional du Centre

Vu les avis favorables des Conseils Généraux du Cher, de l'Indre, de Loir-et-Cher, de l'Indre-et-Loire

Vu les résultats de la consultation des communes concernées par le périmètre du SAGE Cher Aval

Vu l'avis émis le 8 juillet 2004 par le Comité de Bassin Loire-Bretagne sur le périmètre proposé

Sur proposition des secrétaires généraux des Préfectures du Cher, de l'Indre, de Loir-et-Cher et de l'Indre-et-Loire

ARRESENT :

Article 1^{er} —

Le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Cher Aval couvre le bassin hydrographique du Cher de Vierzon jusqu'à sa confluence avec la Loire, à l'exclusion du bassin de la Sauldre déjà couvert par un projet de SAGE.

Le territoire concerné figure dans l'annexe 1 «liste des communes» et l'annexe 2 «carte des communes et départements concernés».

Article 2 —

Le Préfet de Loir-et-Cher est chargé de suivre, pour le compte de l'Etat, la procédure d'élaboration du SAGE Cher Aval et d'en assurer la coordination.

Article 3 —

Le présent arrêté sera affiché dans toutes les mairies situées dans le périmètre, et une mention sera insérée dans deux journaux régionaux et locaux diffusés dans chacun des 4 départements.

Article 4 —

Les secrétaires généraux des Préfectures du Cher, de l'Indre, de Loir-et-Cher et de l'Indre-et-Loire et les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des Actes Administratifs de chacun des 4 départements.

BLOIS, le 25 janvier 2005

Le Préfet de Loir-et-Cher

La Préfète du Cher

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général

Pour la Préfète et par délégation,
Le Secrétaire Général,

THIERRY BONNIER

FRANCIS CLORIS

Pour Ampliation,



*Le Directeur des relations
avec les collectivités locales
et de l'environnement,*

J.P.
Jean-Paul LÉANDRE

Le Préfet de l'Indre-et-Loire,

Le Préfet de l'Indre

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général,

Pour le Préfet, le Secrétaire Général,
Pour le Secrétaire Général absent
Le Sous-Préfet,

ERIC PILLOTON

LAURENT BERNARD

ANNEXE 1
LISTE DES COMMUNES concernées par le périmètre SAGE CHER Aval

Nom	Dept
GENOUILLY	18
GRACAY	18
SAINT-OUTRILLE	18
THENIOUX	18
DAMPIERRE-EN-GRACAY	18
MASSAY	18
MERY-SUR-CHER	18
NOHANT-EN-GRACAY	18
SAINT-GEORGES-SUR-LA-PREE	18
SAINT-HILAIRE-DE-COURT	18
AIZE	36
ANJOUIN	36
BAGNEUX	36
BAUDRES	36
BOUGES-LE-CHATEAU	36
BRETAGNE	36
BRION	36
BUXEUIL	36
CHABRIS	36
CHAMPENOISE (LA)	36
CHAPELLE-SAINT-LAURIAN (LA)	36
DUN-LE-POELIER	36
ECUEILLE	36
FAVEROLLES	36
FONTENAY	36
FONTGUENAND	36
FRANCILLON	36
FREDILLE	36
GEHEE	36
GIROUX	36
GUILLY	36
HEUGNES	36
JEU-MALOCHES	36
LANGE	36
LEVROUX	36
LINIEZ	36
LUCAY-LE-LIBRE	36
LUCAY-LE-MALE	36
LYE	36
MENETOU-SUR-NAHON	36
MENETREOLS-SOUS-VATAN	36
MEUNET-SUR-VATAN	36
MOULINS-SUR-CEPHONS	36
ORVILLE	36
PARPECAY	36
PAUDY	36
PELLEVOISIN	36
POULAINES	36
REBOURSIN	36
ROUVRES-LES-BOIS	36
SAINT-CHRISTOPHE-EN-BAZELLE	36
SAINTE-CECILE	36
SAINT-FLORENTIN	36
SAINT-MARTIN-DE-LAMPS	36
SAINT-PIERRE-DE-JARDS	36
SAINT-PIERRE-DE-LAMPS	36
SELLES-SUR-NAHON	36
SEMBLECAY	36
VALENCAY	36

ANNEXE 1

LISTE DES COMMUNES concernées par le périmètre SAGE CHER Aval

VARENNES-SUR-FOUZON	36
VATAN	36
VERNELLE (LA)	36
VEUIL	36
VICQ-SUR-NAHON	36
VILLEGONGIS	36
VILLENTOIS	36
CHAMPENOISE (LA)	36
AMBOISE	37
ATHEE-SUR-CHER	37
AZAY-SUR-CHER	37
BALLAN-MIRE	37
BERTHENAY	37
BLERE	37
CERE-LA-RONDE	37
CHAMBRAY-LES-TOURS	37
CHENONCEAUX	37
CHISSEAUX	37
CIGOGNE	37
CINQ-MARS-LA-PILE	37
CIVRAY-DE-TOURAINES	37
CROIX-EN-TOURAINES (LA)	37
DIERRE	37
DRUYE	37
EPEIGNE-LES-BOIS	37
FRANCUEIL	37
GENILLE	37
JOUE-LES-TOURS	37
LARCAY	37
LIEGE (LE)	37
LUSSAULT-SUR-LOIRE	37
LUZILLE	37
MONTLOUIS-SUR-LOIRE	37
NOUANS-LES-FONTAINES	37
ORBIGNY	37
RICHE (LA)	37
SAINT-AVERTIN	37
SAINT-GENOUPH	37
SAINT-MARTIN-LE-BEAU	37
SAINT-PIERRE-DES-CORPS	37
SAINT-QUENTIN-SUR-INDROIS	37
SAVONNIERES	37
SUBLAINES	37
TOURS	37
TRUYES	37
VERETZ	37
VILLANDRY	37
VILLE-AUX-DAMES (LA)	37
ANGE	41
BILLY	41
BOURRE	41
CHAPELLE-MONTMARTIN (LA)	41
CHATEAUVIEUX	41
CHATILLON-SUR-CHER	41
CHATRES-SUR-CHER	41
CHEMERY	41
CHISSAY-EN-TOURAINES	41
CHOUSSY	41
CONTRES	41
COUDES	41

ANNEXE 1

LISTE DES COMMUNES concernées par le périmètre SAGE CHER Aval

COUFFY	41
FAVEROLLES-SUR-CHER	41
FEINGS	41
FOUGERES-SUR-BIEVRE	41
GIEVRES	41
LANGON	41
MARAY	41
MAREUIL-SUR-CHER	41
MEHERS	41
MENNETOU-SUR-CHER	41
MEUSNES	41
MONTHOU-SUR-CHER	41
MONTRICHARD	41
NOYERS-SUR-CHER	41
OISLY	41
PONTLEVOY	41
POUILLE	41
ROUGEOU	41
SAINT-AIGNAN	41
SAINT-GEORGES-SUR-CHER	41
SAINT-JULIEN-DE-CHEDON	41
SAINT-JULIEN-SUR-CHER	41
SAINT-LOUP	41
SAINT-ROMAIN-SUR-CHER	41
SAMBIN	41
SASSAY	41
SEIGY	41
SELLES-SUR-CHER	41
SOINGS-EN-SOLOGNE	41
THEILLAY	41
THENAY	41
THESEE	41
VILLEFRANCHE-SUR-CHER	41

Communes et départements concernés par le périmètre SAGE Cher aval

